

Le Centre de Gestion du Loiret vous aide à former vos secouristes en santé mentale



# FORMATION PREMIERS SECOURS EN SANTE MENTALE

*à destination des élus et agents  
des collectivités du Loiret*

2026



Avoir les clés pour repérer, accompagner et orienter une personne présentant les premiers signes de souffrance psychique, une aggravation de ses troubles ou en crise de santé mentale

Vidéo de présentation



Nouvelle session

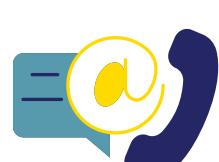
Orléans : les 9 et 10 avril 2026

Parlons  
santé  
mentale!  
GRANDE CAUSE NATIONALE

- 14 heures de formation sur 2 jours
- De 9h à 17h
- 16 participants maximum
- 180€ par personne
- Pré-requis : 18 ans et plus



En partenariat avec



Aline COIGNAC  
[prevention.inspection@cdg45.fr](mailto:prevention.inspection@cdg45.fr)  
02.38.75.85.40

# Le Centre de Gestion du Loiret vous aide à former vos secouristes en santé mentale



## Pourquoi déployer cette formation dans les collectivités ?

Depuis la pandémie de la Covid-19, le sujet de la santé mentale est sur le devant de la scène et est une réelle préoccupation. En septembre 2021, le Président de la République a annoncé sa volonté de généraliser le secourisme en santé mentale dans tous les secteurs de la société.

Et, c'est dans ce contexte, qu'une **circulaire du 23 février 2022** est venue préciser l'engagement que les employeurs publics doivent avoir sur ce sujet. Ils sont invités à former des secouristes en santé mentale et à sensibiliser massivement leurs agents à ce sujet.

## Les premiers secours en santé mentale, c'est quoi exactement ?

Les Premiers Secours en Santé Mentale constituent l'aide qui est apportée à une personne qui subit le début d'un trouble de santé mentale, une détérioration d'un trouble de santé mentale, ou qui est dans une phase de crise de santé mentale.

Les Premiers Secours sont donnés jusqu'à ce qu'une aide professionnelle puisse être apportée, ou jusqu'à ce que la crise soit résolue. **Ils sont l'équivalent en santé mentale, des gestes de premiers secours, qui eux, apportent une aide physique à la personne en difficulté.**

Informer et former à la santé mentale a également une visée de déstigmatisation des troubles psychiques dans la société et des discriminations des personnes touchées par un problème de santé mentale.

La formation est destinée à « Monsieur ou Madame Toutlemonde », personnes majeures. Elle est accessible à tous, sans aucune qualification ou « légitimité » requises. Au delà de son intérêt dans le cadre professionnel, elle s'inscrit pleinement dans une démarche citoyenne. A ce titre, les employeurs territoriaux doivent en être moteurs !



**Il est néanmoins essentiel de préciser qu'en 2 jours, la formation n'a pas vocation à devenir professionnel de santé, mais bien de savoir repérer les différents troubles de santé mentale existants et apprendre le plan d'actions pour intervenir auprès de ces personnes.**

Plus d'informations sur



Premiers  
Secours  
en Santé  
Mentale  
France

APPRENDRE À AIDER

<https://pssmfrance.fr>

*La santé mentale, un enjeu majeur de santé publique  
Contribuons ensemble à sa prévention !*

**209 5444**

secouristes formés



**750 000**

secouristes formés



Juin 2025

Objectif 2030